

COMMUNE DE FELLETIN

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze treize et le vingt-neuf mars, à 20h30, les membres composant le conseil municipal de la commune de Felletin, dûment convoqués par le Maire le 25 avril 2014, se sont réunis sous la présidence de Mme Jeanine PERRUCHET, au lieu habituel de ses séances, conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Mme Jeanine PERRUCHET, M. Wilfried CELERIEN, Mme Corinne TERRADE, M. Christophe NABLANC, M. Philippe GILLIER, Mme Martine PAUFIQUE-DUBOURG, M. Philippe COLLIN, Mme Françoise BOUSSAT, Mme Joëlle GILLIER, M. Benoît DOUEZY, M. Bernard LEBARON, Mme Anne-Marie PONSODA, M. Michel AUBRUN, Mme Manon THIBIER, Mme Renée NICOUX, M. David DAROUSSIN, Mme Marie-Hélène FOURNET, M. Didier RIMBAUD.

Étaient absents excusés :

Étaient absents avec pouvoir :

Mme Joëlle MIGNATON a donné pouvoir à M. Wilfried CELERIEN

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme Manon THIBIER a été désignée secrétaire de séance.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

La séance a eu un caractère public conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Compte de Gestion de l'exercice 2013

Le Compte de Gestion de l'exercice 2013 est présenté par le Trésorier.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2121-29 concernant les attributions du conseil municipal ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU les Comptes de Gestion de l'exercice 2013 respectivement pour le budget principal, le budget annexe du service de l'Assainissement et le budget annexe du service Enfance-Jeunesse de la commune présentés par le Trésorier ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE de la conformité des Comptes Administratifs de l'exercice 2013 pour le budget principal, le budget annexe du service de l'Assainissement et le budget annexe du service Enfance-Jeunesse de la commune, aux Comptes de Gestion du Trésorier.

Exprimés : 19 / Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

Code INSEE : 23079	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : CREUSE
Etablissement : COMMUNE DE FELLETTIN	Année 2013	Poste Comptable: TRESORERIE FELLETTIN GENT
Budget : PRINCIPAL	Page n° 1	Date d'Edition : 23/05/2014

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 30/04/2014 à 20 heures 30

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	17
VOTES : Contre =0	Pour =17
Date de convocation :	25/04/2014
	Abstentions =0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christophe NABLANC, Adjoint délégué sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Jeanine PERRUCHET, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		194 079,87	281 873,89		281 873,89	194 079,87
Opérations de l'exercice	3 887 299,04	4 133 117,43	1 729 918,72	1 914 019,87	5 617 217,76	6 047 137,30
TOTAUX	3 887 299,04	4 327 197,30	2 011 792,61	1 914 019,87	5 899 091,65	6 241 217,17
Résultats de clôture		439 898,26	97 772,74			342 125,52
Restes à réaliser			29 942,06		29 942,06	142 912,10
TOTAUX CUMULES	3 887 299,04	4 327 197,30	2 041 734,67	2 056 931,97	5 929 033,71	6 384 129,27
RESULTATS DEFINITIFS		439 898,26		15 197,30		455 095,56

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrites sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Mme Jeanine PERRUCHET, M. Wilfried CELERIEU, Mme Corinne TERRADE, M. Christophe NABLANC, M. Philippe GILLIER, Mme Martine PAUFIQUE-DUBOURG, M. Philippe COLLIN, Mme Françoise BOUSSAT, Mme Joëlle GILLIER, M. Benoît DOJEZY, M. Bernard LEBARON, Mme Anne-Marie PONSODA, M. Michel AUBRUN, Mme Renée NICOUX, M. David DAROUSSIN, Mme Marie-Hélène FOURNET, M. Didier RIMBAUD.

Cachet :

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Code INSEE : 23079	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : CREUSE
Etablissement : ASSAINISSEMENT FELLETTIN	Année 2013	Poste Comptable: TRESORERIE FELLETTIN GENT
Budget :	Page n° 1	Date d'Edition : 23/05/2014

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 30/04/2014 à 20 heures 30

Nombre de membres en exercice =19
 Nombre de membres présents =18
 Nombre de suffrages exprimés =17
 VOTES : Contr =0 Pour =17 Abstentions =-17
 Date de convocation : 25/04/2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christophe NABLANC, Adjoint au Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Jeanine PERRUCHET, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		48 230,22		6 544,61		54 774,83
Opérations de l'exercice	147 872,64	145 102,67	57 792,62	49 967,55	205 665,26	195 070,22
TOTAUX	147 872,64	193 332,89	57 792,62	56 512,16	205 665,26	249 845,05
Résultats de clôture		45 460,25	1 280,46			44 179,79
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	147 872,64	193 332,89	57 792,62	56 512,16	205 665,26	249 845,05
RESULTATS DEFINITIFS		45 460,25	1 280,46			44 179,79

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Jeanine PERRUCHET, Wilfried CELERIEU, Corinne TERRADE, Christophe NABLANC, Philippe GILLIER, Marine PAUFIQUE-DUBOURG, Philippe COLLIN, Françoise BOUSSAT, Joëlle GILLIER, Benoît DOUEZY, Bernard LEBARON, Anne-Marie PONSODA, Michel AUBRUN, Manon THIBIER, Renée NICOUX, David DAROUSSIN, Marie-Hélène FOURNET, Didier RIMBAUD

Cachet :

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Code INSEE : 23079	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : CREUSE
Etablissement : COMMUNE DE FELLETTIN EN	Année 2013	Poste Comptable: TRESORERIE FELLETTIN GENT
Budget : ENFANCE JEUNESSE	Page n° 1	Date d'Edition : 23/05/2014

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 30/04/2014 à 20 heures 30

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	17
VOTES : Contre =0	Pour =17
Date de convocation :	25/04/2014
	Abstentions =0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christophe NABLANC, Adjoint délégué sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Jeanine PERRUCHET, Le Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	4,55				4,55	
Opérations de l'exercice	134 234,82	134 239,37			134 234,82	134 239,37
TOTAUX	134 239,37	134 239,37			134 239,37	134 239,37
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	134 239,37	134 239,37			134 239,37	134 239,37
RESULTATS DEFINITIFS						

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Mme Jeanine PERRUCHET, M. Wilfried CELERIEU, Mme Corinne TERRADE, M. Christophe NABLANC, M. Philippe GILLIER, Mme Martine PAUFIQUE-DUBOURG, M. Philippe COLLIN, Mme Françoise BOUSSAT, Mme Joëlle GILLIER, M. Benoît DOUEZY, M. Bernard LEBARON, Mme Anne-Marie PONSODA, M. Michel AUBRUN, Mme Renée NICOUX, M. David DAROUSSIN, Mme Marie-Hélène FOURNET, M. Didier RIMBAUD.

Cachet :
Pour expédition conforme,
Le Le Maire,

Code INSEE : 23079	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : CREUSE
Etablissement : COMMUNE DE FELLETTIN	Année 2013	Poste Comptable: TRESORERIE FELLETTIN GENT
Budget : PRINCIPAL	Page n° 1	Date d'Edition : 23/05/2014

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 30/04/2014 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christophe NABLANC, Adjoint après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Jeanine PERRUCHET, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Nombre de membres en exercice	19	Abstentions = 0
Nombre de membres présents	18	
Nombre de suffrages exprimés	19	
VOTES : Contre = 0	Pour = 19	
Date de convocation :	25/04/2014	

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	439 898,26
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (4 133 117.43 - 3 887 299.04)	245 818,39
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	194 079,87
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-97 772,74
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (1 914 019.87 - 1 729 918.72)	184 101,15
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-281 873,89
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (142 912.10 - 29 942.06)	112 970,04
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	15 197,30

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	439 898,26
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :
 Mme Jeanine PERRUCHET, M. Wilfried CELERIEU, Mme Corinne TERRADE, M. Christophe NABLANC, M. Philippe GILLIER, Mme Martine PAUFIQUE-DUBOURG, M. Philippe COLLIN, Mme Françoise BOUSSAT, Mme Joëlle GILLIER, M. Benoît DOJEZY, M. Bernard LEBARON, Mme Anne-Marie PONSODA, M. Michel AUBRUN, Mme Renée NICOUX, M. David DAROUSSIN, Mme Marie-Hélène FOURNET, M. Didier RIMBAUD.

Cachet :
 Pour expédition conforme,
 Le Maire,

Code INSEE : 23079	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : CREUSE
Etablissement : ASSAINISSEMENT FELLETTIN	Année 2013	Poste Comptable: TRESORERIE FELLETTIN GENT
Budget :	Page n° 1	Date d'Edition : 30/05/2014

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF
annule et remplace l'ancien délibération
session du 30/04/2014 à 20 heures 30

Nombre de membres en exercice =19
 Nombre de membres présents =18
 Nombre de suffrages exprimés =19
 VOTES : Contre =0 Pour =19 Abstentions =0
 Date de convocation : 25/04/2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christophe NABLANC, Adjoint au Maire après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Jeanine PERRUCHET, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	45 460,25
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (145 102.67 - 147 872.64)	-2 769,97
Excédent d'exploitation reporté (B = FR 002)	48 230,22
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-1 280,46
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (49 967.55 - 57 792.62)	-7 825,07
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	6 544,61
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-1 280,46

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	1 280,46
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	44 179,79
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

Jeanine PERRUCHET, Wilfried CELERIEU, Corinne TERRADE, Christophe NABLANC, Philippe GILLIER, Martine PAUFIQUE-DUBOURG, Philippe COLLIN, Françoise BOUSSAT, Joëlle GILLIER, Benoît DOUEZY, Bernard LEBARON, Anne-Marie PONSODA, Michel AUBRUN, Manon THIBIER, Renée NICOUX, David DAROUSSIN, Marie-Hélène FOURNET, Didier RIMBAUD

Cachet :

Pour expédition conforme,
 Le Maire,

Code INSEE : 23079	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : CREUSE
Etablissement : COMMUNE DE FELLETTIN EN	Année 2013	Poste Comptable: TRESORERIE FELLETTIN GENT
Budget : ENFANCE JEUNESSE	Page n° 1	Date d'Edition : 23/05/2014

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 30/04/2014 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christophe NABLANC, Adjoint au Maire après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Jeanine PERRUCHET, Le Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	19
VOTES : Contre =0	Pour =19
Date de convocation :	25/04/2014
	Abstentions =0

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	0,00
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (134 239,37 - 134 234,82)	4,55
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-4,55
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	0,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	0,00

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

Mme Jeanine PERRUCHET, M. Wilfried CELERIEU, Mme Corinne TERRADE, M. Christophe NABLANC, M. Philippe GILLIER, Mme Martine PAUFIQUE-DUBOURG, M. Philippe COLLIN, Mme Françoise BOUSSAT, Mme Joëlle GILLIER, M. Benoît DOJEZY, M. Bernard LEBARON, Mme Anne-Marie PONSODA, M. Michel AUBRUN, Mme Renée NICOUX, M. David DAROUSSIN, Mme Marie-Hélène FOURNET, M. Didier RIMBAUD.

Cachet :

Pour expédition conforme,
Le Le Maire,

Budget Primitif 2014 : Budget Principal et Budgets Annexes

Les projets de budgets primitifs de l'exercice 2014 sont présentés par Christophe NABLANC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L. 1612-1 et suivants concernant l'adoption et l'exécution du budget communal ;

VU les projets de budgets de l'exercice 2014 respectivement pour le budget principal, le budget annexe du service de l'Assainissement et le budget annexe du service Enfance-Jeunesse de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les budgets primitifs de l'exercice 2014 qui s'équilibrent comme suit :

Budget principal de la commune :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement		
Crédits proposés	2 368 478,23	1 928 580,00
Résultat reporté		439 898,23
Total Fonctionnement	2 368 478,23	2 368 478,23
Section d'Investissement		
Crédits proposés	655 893,30	640 696,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	29 942,06	142 912,10
Solde d'exécution reporté	97 772,74	/
Total Investissement	783 608,10	783 608,10
Total Budget	3 152 086,33	3 152 086,33

Virement à la section d'investissement : 272 083,47 €

Budget annexe du service de l'assainissement :

	Dépenses	Recettes
Section d'Exploitation		
Crédits proposés	175 902,14	131 722,35
Résultat reporté		44 179,79
Total Exploitation	175 902,14	175 902,14
Section d'Investissement		
Crédits proposés	59 566,31	60 846,77
Restes à réaliser de l'exercice précédent	/	/
Solde d'exécution reporté	1 280,46	/
Total Investissement	60 846,77	60 846,77
Total Budget	236 748,91	236 748,91

Virement à la section d'investissement : 12 000,00 €

Budget annexe du service Enfance-Jeunesse :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement		
Crédits proposés	139 680,00	139 684,55
Résultat reporté	4,55	/
Total Budget	139 684,55	139 684,55

Madame le Maire est chargée en tant qu'ordonnateur de la commune, de l'exécution des budgets ainsi approuvés.

Exprimés : 19/ Pour : 15 / Contre : 4 / Abstention : 0

Taux des impositions directes

Rapport présenté par Madame le Maire

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2121-29 concernant les attributions du conseil municipal ;

VU le Code général des impôts et en particulier l'Article 1639 A et suivants concernant les modalités de vote des taux de la fiscalité directe locale ;

Vu l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles pour l'exercice 2014 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de maintenir pour l'exercice 2014 le taux des 3 taxes à son niveau 2013 :

Taxe d'habitation	6,20 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,20 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	65,00 %

Exprimés : 19/ Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

Durée d'amortissement des immobilisations

Rapport présenté par Madame le Maire

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2121-29 concernant les attributions du conseil municipal ;

VU l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs, en particulier les prescriptions du Tome I, Titre 1, Chapitre 2 relatives aux amortissements ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services de l'eau et de l'assainissement ;

VU la délibération n°MA-DEL-2013-074b en date du 9 septembre 2013 régularisant la vente à la Société MALLARINI SCIERIE les biens objets de 2 contrats de crédit-bail moyennant respectivement au prix de 0,15 € ;

CONSIDERANT que la procédure d'amortissement des immobilisations est une technique comptable visant à constater annuellement la dépréciation des biens inscrits à l'actif de la collectivité et dégager des ressources destinées à les renouveler.

Cette procédure se traduit par l'inscription au budget primitif du montant des annuités d'amortissement en dépense de fonctionnement au chapitre 042, compte 68 et en recette d'investissement au chapitre 040, compte 28, pendant toute la durée prévisible d'utilisation des biens concernés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

FIXE ci-après, par référence au barème indicatif contenu dans les instructions M14 et M49 susvisées, la durée d'amortissement des biens pouvant être amortis facultativement respectivement sur le budget principal et sur les budgets annexes, selon la méthode linéaire, à annuités constantes :

Logiciels	2 ans
Matériel de bureau informatique électrique ou électronique	5 ans
Véhicules	6 ans

Mobilier	10 ans
Bâtiments légers et équipements	10 ans
Constructions	20 ans
Réseaux d'assainissement	40 ans

FIXE ci-après la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées pour le financement de biens immobiliers ou d'installations :

Subvention versée en 2010 pour le financement de la construction du Centre de Secours, d'un montant de 169 294,73 €	15 ans
Participation versée en 2010 pour le financement de travaux du SIAEP d'un montant de 1 202,70 €	15 ans

FIXE à 15 ans la durée d'amortissement du réseau câblé TDF acquis en 2006 pour un montant de 35 215,72 € ;

FIXE à 15 ans la durée d'amortissement du bien susvisé d'une valeur de 1 473 273,41 € cédé à la Société MALLARINI SCIERIE au prix de 0,15 € en 2013 ;

Exprimés : 19/ Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

Tarif des animations du 2^{ème} trimestre pour les jeunes de 12 à 17 ans

Rapport présenté par Benoit DOUEZY

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2121-29 concernant les attributions du conseil municipal ;

VU la délibération du conseil municipal n°MA-DEL-2013-98 en date du 6 décembre 2013 fixant le tarif des activités organisées par le service Enfance-Jeunesse à l'attention des jeunes de 12 à 17 ans pour le 1^{er} trimestre 2014 ;

CONSIDERANT qu'une activité supplémentaire a été ajoutée au programme du 1^{er} trimestre 2014 et qu'il convient d'en fixer le tarif ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. DECIDE de compléter comme suit les tarifs des activités du 1^{er} trimestre 2014 destinées aux adolescents :

SOIREES CONTACTS JANVIER-MARS 2014		
Date	Activité	Tarif par participant
Vendredi 14 mars	Soirée jeux de plateaux au Fabuleux Destin repas compris	6 €

Exprimés : 19/ Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

Service Enfance-Jeunesse : séjour estival ados

Rapport présenté par Benoit DOUEZY

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2121-29 concernant les attributions du conseil municipal ;

VU la convention de partenariat avec l'Association CLE DE CONTACTS fixant les conditions d'organisation, avec la Direction Enfance-Jeunesse, d'activités à l'attention des jeunes de 11 à 17 ans ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la convention de partenariat susvisée il est envisagé d'organiser un séjour estival du 7 au 11 juillet 2014 au Village vacances l'Oustal (12) dont le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses			Recettes		
	Felletin 8 jeunes 1 animateur	Aubusson 16 jeunes 2 animateurs		Felletin 8 jeunes 1 animateur	Aubusson 16 jeunes 2 animateurs
Hébergement pension complète	1 930,00 €	3 650,00 €	Familles	1 520,00 €	3 040,00 €
Transport Mini Bus / Essence	350,00 €	Bus + chauffeur pris en charge par Aubusson	CAF PS	200 ,00 €	400,00 €
Divers (matériel pédagogique, alimentation)	100,00 €	200,00 €	Commune de Felletin (contrat enfance jeunesse)	660,00 €	
			Clé de Contacts		410,00 €
	<u>2 380,00 €</u>	<u>3 850,00 €</u>	Total	<u>2 380,00 €</u>	<u>3 850,00 €</u>
Total Felletin et Aubusson	<u>6 230,00 €</u>		Total Felletin et Aubusson	<u>6 230,00 €</u>	

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le budget prévisionnel du séjour du 7 au 11 juillet 2014 au Village vacances l'Oustal (12) organisé à l'attention des jeunes de 11 à 17 ans par la Direction Enfance-Jeunesse en partenariat avec l'Association CLE DE CONTACTS ;

Approuve le tarif du séjour ci-après :

Quotient familial	De 0 à 599	De 600 à 999	De 1000 à 1299	De 1300 à 1499	+ de 1500
Séjour Aveyron Ados été 2014 Prix Tout compris	150,00 €	170,00 €	190,00 €	220,00 €	240,00 €
Bon vacances CAF et MSA acceptés et venant en déduction.					

AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Exprimés : 19/ Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

Représentation de la commune au SDIC23

Rapport présenté par Jeanine PERRUCHET

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-21 du CGCT aux termes duquel le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il porte sur une nomination, sauf décision du conseil municipal, à l'unanimité, de procéder au scrutin public ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient d'élire les représentants de la commune au sein du Syndicat intercommunal pour le développement de l'informatique communale (SDIC 23) dont elle est membre, soit 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, conformément aux statuts du Syndicat.

Deux membres du conseil présentent leur candidature :

- Michel AUBRUN en tant que titulaire
- Christophe NABLANC en tant que suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de procéder à un scrutin public sur ces candidatures :

Syndicat intercommunal pour le développement de l'informatique communale (SDIC 23)	
Titulaire	Suppléant
Michel AUBRUN	Christophe NABLANC

Résultat du vote : En exercice : 19 / Exprimés : 19 / Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 4

Création de 2 emplois permanents

Rapport présenté par Jeanine PERRUCHET

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2121-29 concernant les attributions du conseil municipal ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale ;

VU la délibération N°MA-DEL-2012-007 du 30 janvier 2012 fixant à 100% pour tous les rades le ratio promu/promouvables pour les avancements de grades ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de créer un 5^{ème} emploi permanent au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, AUTORISE Madame le Maire à nommer à ce grade, après avis de la Commission administrative paritaire, l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade susvisé ; AUTORISE Madame le Maire à procéder aux formalités nécessaires à cette fin auprès de la Commission administrative paritaire.

DECIDE de créer un 2^{ème} emploi permanent au grade d'attaché territorial à temps complet en vue de permettre à Madame le Maire de nommer à ce grade un agent auquel seront confiées des missions d'encadrement en matière d'administration générale.

En exercice : 19 / Exprimés : 19 / Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

Droit de préemption urbain

Rapport présenté par Jeanine PERRUCHET

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 210-1 et suivants concernant le droit de préemption urbain ;

VU la délibération du conseil municipal du 31.05.2006 instituant le droit de préemption urbain ;

VU les déclarations d'intention d'aliéner ci-après notifiées au Maire depuis la dernière réunion du conseil municipal :

Date	Adresse	Réf cadastrales	Anciens propriétaires	Acquéreurs	Adresse des acquéreurs
24.04.2014	6, Grande rue	AL 45	Monique DREYER	Kirsty HOBBS	6, Grande rue
24.04.2014	10, route d'Ussel	AI 69 AI 70	Annick CHAZAL, Stéphane LANGLET, Lucie BEL-KER	Corinne CHEVALERIAS Thomas MARTINEZ	3, rue Courte, Felletin

CONSIDERANT qu'il n'est pas dans l'intérêt de la commune d'exercer le droit de préemption sur les aliénations susvisées ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain sur les aliénations susvisées.

En exercice : 19 / Exprimés : 19 / Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0